



Ressources naturelles et Développement de l'énergie

RAPPORT ANNUEL

2022-2023

Ressources naturelles et Développement de l'énergie

RAPPORT ANNUEL 2022–2023

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3738-1 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-3739-8 (PDF: version anglaise)
ISBN 978-1-4605-3740-4 (PDF: version française)
ISSN 978-1-4605-3334-5 (PDF: version française)
ISSN 978-1-4605-3335-2 (PDF: version anglaise)

23-00675 | 2023.11 | Imprimée au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Mike Holland
Ministre

DE LA SOUS-MINISTRE AU MINISTRE

L'honorable Mike Holland
**Ministre des Ressources naturelles et du
Développement de l'énergie**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par



Kim Embleton
Sous-ministre par intérim

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Priorités du gouvernement	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement	5
Survol des activités du Ministère	8
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	9
Division des forêts	9
Division de l'énergie	10
Division des terres et des ressources	10
Division des ressources minérales	11
Division des services ministériels	12
Renseignements financiers	14
Résumé des activités de dotation	16
Résumé des projets de loi et des activités législatives	18
Résumé des activités liées aux langues officielles	21
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	22
Rapport sur la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public	23
Annexe A : Sylviculture	24
Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne	25
Annexe C : Feux	26
Annexe D : Poissons et faune	27

Message du ministre

En tant que les gens du Nouveau-Brunswick, nous avons la chance de vivre dans une province riche en ressources naturelles.

Je suis fier du travail que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie continue de faire pour gérer nos ressources de manière durable, qu'il s'agisse des forêts, des sentiers, de la faune ou des cours d'eau. Au Nouveau-Brunswick, le plein air fait partie de notre patrimoine culturel et j'ai le privilège de participer à la contribution passionnante que nous y apportons, tant pour la conservation que pour l'économie de la province.

Il y a cinq ans, j'ai longuement parlé de la manière dont notre plan de gestion des forêts pourrait favoriser la conservation et le développement économique de notre province.

L'aménagement durable des forêts utilise de solides connaissances forestières, un réseau de recherche de classe mondiale et des installations de traitement modernes qui ont permis au Nouveau-Brunswick d'être un des plus importants producteurs de produits du bois durables au pays.

Depuis 2019, notre gouvernement dirige une initiative provinciale ayant pour but de doubler le montant de terres protégées au Nouveau-Brunswick et il a atteint l'objectif de protection, établi à 10 pour cent. Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent maintenant profiter de 552 aires protégées du Patrimoine naturel, qui s'étendent sur 384 789 hectares. J'exprime ma gratitude à tous les intervenants et toutes les personnes qui ont proposé des aires, partagé leurs connaissances locales ou fourni des renseignements pour appuyer la prise de décisions.

Cette année, nous avons annoncé une nouvelle catégorie de permis de chasse à l'original pour résidents, qui donne aux chasseurs du Nouveau-Brunswick la chance d'obtenir un permis tout en soutenant un organisme sans but lucratif. Le permis de chasse à l'original pour le fonds de conservation permet à un groupe de pêche ou de chasse du Nouveau-Brunswick d'organiser le tirage annuel d'un permis de chasse à l'original dans le cadre de ses activités de financement.

Les gens du Nouveau-Brunswick vivent des temps difficiles depuis un certain temps en raison de la hausse des coûts. Voilà pourquoi nous avons lancé le Programme éconergétique amélioré, en partenariat avec Énergie NB. Le Ministère s'est engagé à verser 40 M\$, ce qui porte à 70 M\$ la contribution totale prévue du gouvernement à ce programme pluriannuel. Cette initiative aide les personnes qui en ont le plus besoin, qu'il s'agisse de propriétaires ou de locataires, à rendre leur domicile plus éconergétique afin de réduire leur facture mensuelle d'électricité.



L'honorable Mike Holland

Ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

Message de la sous-ministre

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie joue un rôle essentiel dans la province. Il est déterminé à assurer le développement et la gestion responsables des ressources les plus précieuses de notre province. Le Ministère participe à l'économie provinciale en soutenant la création d'emplois et la croissance dans les secteurs des forêts, de l'énergie, des minéraux, de l'environnement, du poisson et de la faune.

Pendant l'exercice 2022 – 2023, notre ministère s'est réjoui de constater que plusieurs efforts de collaboration avaient porté leurs fruits. Nos travaux dans plusieurs dossiers importants, comme le Patrimoine naturel, la *Loi sur la durabilité des terrains boisés privés* et le Programme éconergétique amélioré, témoignent de notre engagement envers la conservation et la croissance économique et ils aident les gens du Nouveau-Brunswick à gérer les coûts de la vie. Nous continuons d'aspirer activement à l'équilibre nécessaire entre le développement et la protection de nos ressources naturelles.

Nous faisons toujours la promotion des Journées de la pêche sportive au Nouveau-Brunswick, qui sont organisées en février et en juin. Pendant ces journées, les résidents et les non-résidents peuvent pêcher dans les eaux intérieures sans permis. Les gens du Nouveau-Brunswick, jeunes et moins jeunes, ont ainsi une occasion idéale de pratiquer des activités récréatives, tout en passant du temps à l'extérieur et en explorant notre province.

Nous sommes extrêmement fiers des employés de notre ministère, qui ont apporté leur soutien à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard lors des travaux de rétablissement organisés à la suite de l'ouragan *Fiona*. Plus de quarante membres du personnel ont été déployés en équipes pour aider nos voisins pendant les activités d'assainissement.

Le dialogue continu avec les Premières Nations, les intervenants et l'industrie demeure une priorité pour le Ministère et nous sommes impatients de collaborer avec ces groupes afin d'assurer la durabilité de nos précieuses ressources naturelles, de les gérer et de les faire évoluer.

Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont confié le mandat de protéger nos ressources naturelles et je suis fière du travail acharné, du professionnalisme et du dévouement de notre personnel. Nos réalisations sont le résultat direct de l'expertise de notre équipe.



Kim Embleton

Sous-ministre par intérim

Priorités du gouvernement

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, Un GNB est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacités que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- Communiquons-les uns avec les autres;
- Collaborent dans le cadre de projets importants; et
- Favorisent la concentration des efforts et l'obligation de rendre compte.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2022 – 2023 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé;
- Des communautés dynamiques et viables;
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- Des soins de santé publics fiables;
- Une éducation de première classe; et
- L'environnement.

Faits saillants

Durant l'exercice 2022 – 2023, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Respecter l'engagement du gouvernement de protéger en permanence 10 pour cent des terres et de l'eau douce du Nouveau-Brunswick grâce à l'initiative Patrimoine naturel. Ces aires protègent des habitats importants pour la faune et des espèces en péril, ils renforcent notre résilience naturelle aux changements climatiques et ce sont des endroits où les gens peuvent se rapprocher de la nature.
- Remanier le site Web du Ministère et ouvrir le portail de données afin d'accroître la transparence, de faciliter la navigation et d'enrichir le contenu portant sur les forêts et la conservation au Nouveau-Brunswick.
- Créer la *Loi sur la durabilité des terrains boisés privés* pour permettre au gouvernement de percevoir des redevances supplémentaires sur le bois de la Couronne, afin de relever les principaux défis dans le secteur des terrains boisés privés grâce à la création du Fonds pour la durabilité des terrains boisés privés.
- Maintenir les opérations essentielles dans trois sites miniers du Nouveau-Brunswick, notamment assurer la sécurité des sites, le traitement des eaux et la surveillance de l'environnement, après la mise sous séquestre de Trevali Mining (New Brunswick) Ltd.
- Engager 40 M\$ sur trois ans dans le Programme éconergétique amélioré pour aider les propriétaires dont le revenu brut total du ménage est inférieur à 70 000 \$ à économiser sur les coûts d'électricité à la hausse. Dirigé par Énergie NB, ce programme offre gratuitement une mini-thermopompe bibloc et une meilleure isolation aux propriétaires qui utilisent des plinthes chauffantes électriques et le chauffage au mazout.
- Promouvoir des occasions de pêcher à la ligne et de chasser le gros gibier au Nouveau-Brunswick lors de deux salons internationaux de chasse et de pêche, auxquels ont participé plus de 75 000 personnes, en partenariat avec le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.
- Élaborer des normes nationales à l'aide des couches de combustibles des feux de forêt, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, afin de concevoir un modèle de prévision des feux de forêt comprenant la modélisation de l'infrastructure et des risques.

Mesures de rendement

Résultat n° 1

RÉDUCTION DU TAUX D'INCIDENTS DÉCLARÉS (TID) EN MILIEU DE TRAVAIL EN CE QUI A TRAIT AUX ACCIDENTS ET AUX BLESSURES

Réduire le taux d'incidents déclarés (TID) en ce qui a trait aux accidents et aux blessures au travail de 10 pour cent en deux ans, d'ici 2023, au moyen d'initiatives ciblées visant à améliorer la culture de sécurité au sein du Ministère.

(TID : nombre d'employés à temps plein par tranche de 100 touchés par un accident ou une maladie devant être déclaré pour une année donnée)

Pourquoi c'est important?

Le Ministère s'est engagé dans un programme de santé et de sécurité qui vise à améliorer la santé et la sécurité au travail et à prévenir les blessures, les accidents et les maladies sur les lieux de travail. Un programme actif de santé et de sécurité sert à protéger les employés, les biens et les visiteurs sur les lieux de travail. Le Ministère est tenu par la loi d'assurer la santé et la sécurité de ses employés. Nous sommes tenus de prendre tous les moyens possibles pour faire en sorte que nos employés retournent à la maison sans blessure reliée à leur journée de travail, et ce, chaque jour.

Rendement global

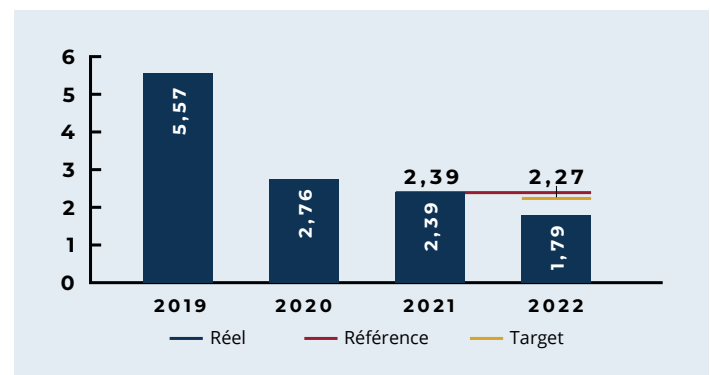
Pendant l'année civile 2022, le TID du rendement global de sécurité est passé de 2,39 à 1,79, soit une réduction de 25 pour cent.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à réduire le TID, notamment les suivantes:

- Formation sur la protection contre les chutes et sur le sauvetage donnée au personnel chargé des tours météorologiques;
- Formation sur les interactions respectueuses avec la clientèle donnée à tout le personnel;
- Examen trimestriel de santé et de sécurité avec les gestionnaires régionaux;
- Réponse rapide et mesures entreprises pour tous les problèmes de sécurité signalés; et
- Formation donnée sur l'évaluation des dangers sur le terrain.

Taux d'incidents déclarés en milieu de travail



Référence : taux d'incidents déclarés de 2,39 (2021)

Cible : réduction de 10 % du taux d'incidents déclarés de 2021 (2,27)

Résultat réel : réduction de 25 % du taux d'incidents déclarés (1,79)

Résultat n° 2

QUANTITÉ PLEINEMENT UTILISÉE DE LA COUPE ANNUELLE PERMISE SUR LES TERRES DE LA COURONNE

Sur une base annuelle, le Ministère vise la consommation de la totalité du bois rond de la Couronne disponible, telle que définie par la coupe annuelle permise (CAP), par des établissements de transformation du bois.

Pourquoi c'est important?

Le suivi du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître les flux du bois tout au long de l'exercice, et les flux peuvent être comparés aux tendances de consommation des exercices précédents. Un écart important par rapport aux tendances antérieures peut indiquer quelles interventions sont nécessaires (exportations de produits de faible valeur, échanges et affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer vers les installations du Nouveau-Brunswick.

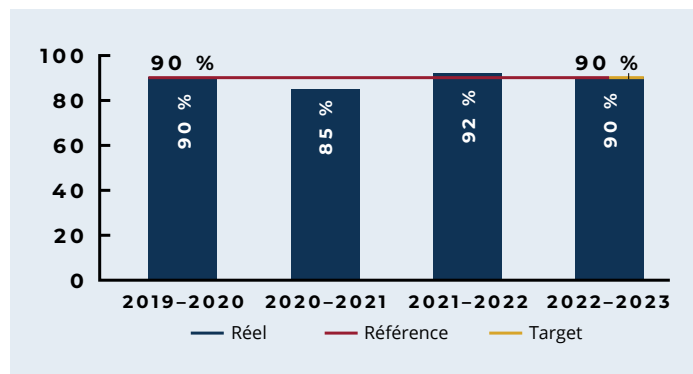
Rendement global

Le volume annuel des récoltes s'est établi à 90 pour cent de la CAP. Les livraisons de bois de la Couronne aux installations de transformation du bois ont subi l'incidence négative des problèmes liés au camionnage et à la capacité de récolte associés à la hausse des coûts causée par l'inflation en 2022 – 2023, d'où une diminution de 2 pour cent par rapport à l'année précédente.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a poursuivi les initiatives des exercices précédents visant l'établissement d'un processus permettant de mieux suivre les tendances du flux du bois ainsi que d'améliorer et de faciliter le flux du bois à partir des terres de la Couronne. Les approbations d'exportations et les affectations temporaires aident le Ministère à atteindre la cible de 90 pour cent. Ces deux mesures ont permis un approvisionnement de bois équivalant à environ 621 728 m³, soit 12 pour cent de la quantité totale de bois provenant des terres de la Couronne. Les affectations temporaires et les exportations ont totalisé 351 728 m³ et 270 000 m³, respectivement.

Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe sur les terres de la Couronne



Référence : 90 % (volumes affectés en 2020 – 2021)

Cible : 90 %

Résultat réel : 90 %

* Remarque : Les chiffres de 2021 – 2022 ont été mis à jour à partir du rapport de 2021 – 2022.

Résultat n° 3

AUGMENTER LE NOMBRE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dans le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick renouvelé de 2022 – 2027, la province s'est engagée à augmenter le nombre de véhicules électriques sur les routes. Elle dispose d'un plan d'action pour parvenir à 6 pour cent des ventes de nouveaux véhicules qui seront des véhicules électriques légers d'ici 2025 et à 50 pour cent d'ici 2030.

Pourquoi c'est important?

Le transport continue d'être un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick. L'électrification des véhicules légers par le recours aux technologies disponibles peut aider à réduire les émissions du secteur des transports.

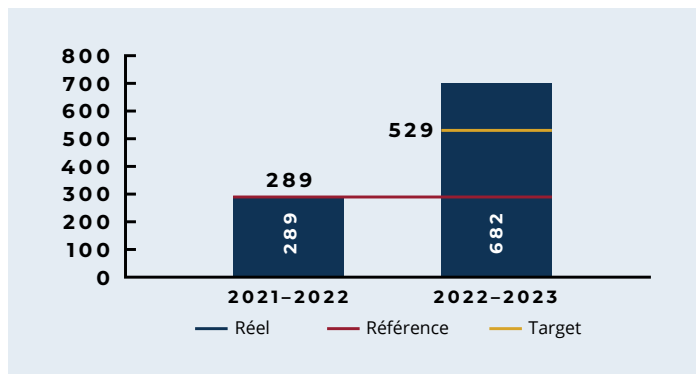
Rendement global

Pendant l'exercice financier 2022 – 2023, 682 remises pour l'achat d'un véhicule électrique et 178 remises pour l'achat d'une borne de recharge à domicile ont été accordées, ce qui porte le nombre total à 971 remises pour l'achat d'un véhicule électrique et 276 remises pour l'achat d'une borne de recharge à domicile, livré par Énergie NB.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a obtenu une aide financière provenant du Fonds pour les changements climatiques afin de mettre en œuvre un programme de remise pour les véhicules électriques et les chargeurs intelligents à domicile, dont l'objectif est de favoriser l'achat de véhicules et de bornes de recharge domestiques admissibles. L'administration, le marketing, la sensibilisation et l'éducation ont été entrepris par Énergie NB. Les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement se sont poursuivis en 2022 – 2023, mais la province a enregistré une croissance formidable de la demande de véhicules électriques, ce qui a permis d'accorder plus de deux fois plus de remises.

Incentatifs pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables admissibles



Référence : 289 incitatifs

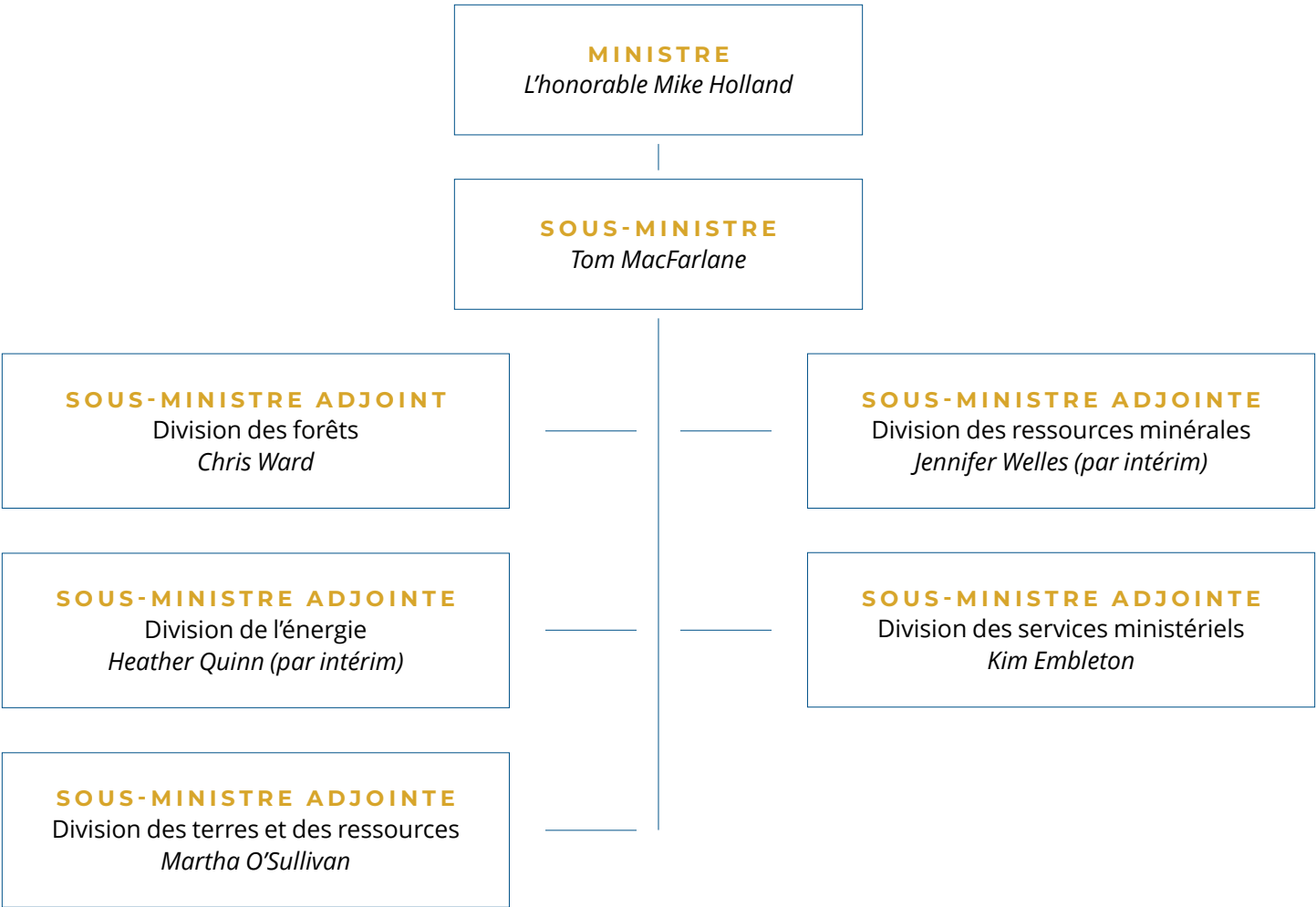
Cible : 529 incitatifs

Réal : 682 incitatifs

Survol des activités du ministère

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a pour mandat de soutenir, de gérer et de protéger les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick ainsi que de mettre en valeur et de gérer les ressources énergétiques et minérales de la province.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel de 2022 – 2023 du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Cette administration commune concerne la Division des services ministériels.

DIVISION DES FORÊTS

La Division des forêts est responsable de la gestion durable et de la protection des forêts du Nouveau-Brunswick. La Direction de la planification forestière et de l'intendance et la Direction des activités forestières et de la mise en valeur partagent ces responsabilités.

La **Direction de la planification forestière et de l'intendance** est chargée de l'acquisition et de l'analyse des données d'inventaire qui caractérisent les forêts et d'autres écosystèmes terrestres. La direction pilote la planification stratégique et la modélisation des ressources pour l'approvisionnement en bois et la disponibilité des habitats au fil du temps, en plus d'être chargée de la surveillance et de la protection de la santé des forêts par la lutte antiparasitaire intégrée. Elle dirige par ailleurs les efforts de conservation de la biodiversité naturelle de la province au moyen de programmes de désignation et de rétablissement des espèces en péril et en gérant un réseau d'aires naturelles protégées.

Faits saillants

- Détection et traitement de 15 000 hectares de points chauds de tordeuses des bourgeons de l'épinette lors de la neuvième année de la stratégie d'intervention précoce du Nouveau-Brunswick, élaborée dans le cadre du Partenariat pour une forêt en santé. Durant la même année, 1 180 hectares de défoliation ont été détectés au moyen de relevés routiers et de technologies satellitaires. La stratégie d'intervention précoce du Nouveau-Brunswick vise à maintenir les populations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette à un faible niveau et à prévenir les épidémies nuisibles.
- Mise en œuvre d'un plan d'action pour la plupart des espèces en péril au Nouveau-Brunswick, dont :
 - 10 espèces évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril;

- Progression des travaux d'élaboration de stratégies de rétablissement et des plans de gestion de trois espèces; et
- Mises à jour du *Règlement sur les interdictions* pris en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

La **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** est chargée de la surveillance opérationnelle de la sylviculture, des chemins, des activités de récolte et du bois récolté sur les terres de la Couronne. La Direction exploite la pépinière de Kingsclear, où plus de 16 millions de semis sont produits chaque année. La Direction est en contact quotidien avec le secteur forestier au sujet de questions d'ordre opérationnel, en plus de piloter des initiatives stratégiques dans le secteur forestier au nom du Ministère.

Faits saillants

- Mise en place d'un nouveau processus de calcul des redevances sur le bois qui tient compte du prix des produits de base.
- Organisation d'un important essai opérationnel, sous la direction de FPInnovations, pour mesurer les coûts différentiels de la récolte de la biomasse forestière (surtout des résidus de coupe, comme les branches, les feuilles, les aiguilles et les extrémités sans valeur) afin que des estimations améliorées de la disponibilité aident à développer la bioéconomie.
- Réalisation de l'inspection environnementale et de sécurité de 2 500 ponceaux et ponts sur des routes forestières désignées, situées sur des terres de la Couronne, avec le soutien du Fonds pour les changements climatiques.

DIVISION DE L'ÉNERGIE

La Division de l'énergie fournit la structure de réglementation pour la mise en valeur et la gestion des ressources énergétiques de la province.

La **Direction de l'énergie** réunit trois grandes composantes : la durabilité, l'électricité et le pétrole; la composante de la durabilité englobant tous les aspects des activités de la direction. La Direction est chargée de fournir des politiques, des règlements et des lois en matière d'énergie qui permettent au secteur de l'énergie en aval d'être en activité dans la province et qui font en sorte que tous aient accès à une source d'énergie sûre et fiable au prix le plus bas possible sans compromettre la continuité de l'approvisionnement.

Elle collabore étroitement avec le Secrétariat du changement climatique à la mise en œuvre de mesures qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et à l'élaboration de politiques énergétiques plus durables pour la province, notamment en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de réseau intelligent. La Direction nous aide à déterminer les répercussions et les possibilités des lois fédérales sur les émissions de gaz à effet de serre, et elle supervise les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du

Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les lois et les règlements provinciaux fonctionnent efficacement.

Faits saillants

- Modifications législatives apportées à la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* afin de réduire la volatilité du prix des produits pétroliers pour les consommateurs et d'harmoniser les prix au Nouveau-Brunswick à ceux du reste du Canada atlantique.
- Poursuite des travaux avec Énergie NB, grâce au financement provenant du Fonds pour les changements climatiques, afin d'offrir aux gens du Nouveau-Brunswick un programme d'encouragement pour les véhicules électriques, qui s'est traduit par le taux d'adoption des véhicules électriques le plus élevé dans la province en une seule année. En 2022 – 2023, 682 remises pour des véhicules et 178 remises pour des bornes de chargement à domicile ont été accordées.
- Collaboration avec Énergie NB afin de publier une demande de déclarations d'intérêt à l'égard de nouveaux projets d'énergie renouvelable. Les projets retenus seront en activité d'ici juillet 2027 et favoriseront la transition à un réseau électrique carboneutre.

DIVISION DES TERRES ET DES RESSOURCES

La Division des terres et des ressources est responsable de l'administration et de la gestion des programmes et des activités de la Direction du poisson et de la faune, de la Direction des opérations régionales, de la Direction de la gestion des incendies de forêt et de la Direction des terres de la Couronne.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés à l'utilisation durable des ressources halieutiques et fauniques dans la province et gère les activités de chasse, de piégeage et de pêche à la ligne. La Direction est également responsable des permis de pêche et de chasse ainsi que des activités de formation en matière de conservation.

Faits saillants

- Création du permis de chasse à l'original pour le fonds de conservation, qui permet au Ministère d'apporter son soutien à un organisme sans but lucratif représentant la communauté de la chasse et de la pêche. Chaque année, un seul organisme sans but lucratif est autorisé à amasser des fonds en vendant

des billets de tirage; le gagnant peut alors acheter un permis de chasse à l'original, sous réserve des mêmes conditions que celles des autres chasseurs d'original qui sont des résidents de la province.

- Ensemencement total de 139 390 ombles de fontaine dans 41 lacs de la province.

La **Direction des opérations régionales** est responsable des activités et des services liés à l'exécution opérationnelle des programmes touchant la foresterie, les poissons et la faune, la lutte contre les feux de forêt et les terres de la Couronne. La direction est divisée en deux régions, la région Est et la région Ouest. Les régions sont divisées en 12 districts et 18 bureaux. Elle est également responsable des fonctions d'arpentage du Ministère.

Faits saillants

- Mobilisation de trois équipes composées de 54 membres du personnel régional en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard pendant un total de 896 jours pour participer au rétablissement à la suite de l'ouragan *Fiona*.

- Croissance de la collecte de données visant l'inventaire des terres de la Couronne et les placettes d'échantillonnage permanent, soit 1 450 placettes, à laquelle plus de 85 membres du personnel ont participé pendant les travaux sur le terrain.
- Le personnel de terrain de la région Est a consacré 250 journées-personnes à la collecte d'oiseaux à la suite de l'épisode imprévu de grippe aviaire qui est survenu en Amérique du Nord, ce qui a mené à la collecte de plus de 3 200 fous de Bassan le long de la côte est du Nouveau-Brunswick et de 200 autres espèces d'oiseaux pour appuyer la collecte de données et les tests du gouvernement fédéral.

La **Direction de la gestion des incendies de forêt** est chargée des fonctions de coordination, de formation et d'administration du programme provincial de protection contre les feux de forêt et d'extinction, en plus de la coordination et du soutien des véhicules et des communications radio du Ministère, ainsi que de l'entretien des petits moteurs.

Faits saillants

- Conception d'un plan stratégique sur cinq ans pour la Direction, qui cible trois volets : la mise à profit des relations; la planification et la suppression des incendies; la recherche scientifique sur les incendies.
- Rénovation et modernisation du Centre provincial de coordination de la lutte contre les feux de forêt à l'aide des toutes dernières technologies et d'une génératrice de secours pour appuyer la suppression des feux de forêt grâce aux pratiques de gestion les plus récentes et les plus efficaces.
- Mise à l'essai de la réfection d'une tour météorologique afin d'atténuer les risques lors de l'escalade et de réduire les frais d'entretien.

La **Direction des terres de la Couronne** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La Direction assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick, notamment toutes les opérations concernant les terres à usage récréatif et commercial, comme les acquisitions, les ventes, les échanges ou les concessions à bail. La Direction gère également les programmes d'entretien des sentiers récréatifs (non-motorisés, VTT et motoneiges).

Faits saillants

- Réception et traitement de 201 demandes concernant des terres de la Couronne.
- Production de 173 baux (renouvellements ou nouveaux) et délivrance de 110 permis d'occupation sur des terres de la Couronne.
- Poursuite des investissements dans l'infrastructure du sentier récréatif de l'ancienne voie ferrée, propriété du Ministère :
 - Le ponteau en pierres de Shaw Creek à Pembroke a été remplacé par un nouveau pont;
 - Plusieurs ponts ont reçu de nouveaux tabliers, parapets ou traverses;
 - Des réparations d'urgence ont été effectuées sur le pont d'Oromocto à la suite d'un incendie criminel; et
 - Plusieurs fosses d'érosion ont été réparées le long du fleuve Saint-Jean et des lignes de voies ferrées de Nashwaak.

DIVISION DES RESSOURCES MINÉRALES

La Division des ressources minérales fournit la structure géoscientifique et réglementaire pour le développement responsable des ressources non renouvelables de la province.

La Division est composée de la Direction des études géologiques et de la Direction du développement des ressources.

La **Direction des études géologiques** comprend trois sections : la Section des études géologiques du

Nord, la Section des études géologiques du Sud et la Section des services de promotion et d'information. La Direction est chargée de recueillir, d'interpréter et de diffuser de l'information géoscientifique pour appuyer et promouvoir l'exploration et la mise en valeur des ressources non renouvelables, ainsi que d'orienter la prise de décisions ayant trait à la gestion des terres. Elle prodigue des conseils aux secteurs public et privé en ce qui concerne les ressources minérales, la tourbe, les agrégats, les ressources pétrolières, l'aménagement du territoire et l'impact des changements climatiques,

en particulier dans les zones côtières. La Direction met en valeur de manière active le potentiel en ressources minérales et pétrolières de la province pour attirer les investissements dans les secteurs des ressources minérales et pétrolières en participant à des conférences nationales et en organisant la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du Ministère. En outre, elle gère une vaste base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières, elle publie des données géoscientifiques sur le Nouveau-Brunswick et elle administre le Programme d'aide à l'exploration minière pour stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- Organisation de la 47^e conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière, qui comportait une visite sur le terrain et deux journées de présentations orales et par affiches sur différents sujets liés aux minéraux et à l'énergie dans la province.
- Versement de 399 000 \$ en aide à de petites sociétés minières pour aider au financement de 21 projets d'exploration et 272 000 \$ à 44 prospecteurs dans le cadre du Programme d'aide à l'exploration minière du Nouveau-Brunswick.
- Promotion de plusieurs initiatives géoscientifiques visant à évaluer les ressources minérales essentielles de la province, notamment des évaluations détaillées de gisements minéraux sélectionnés, l'analyse

géochimique de plus de 100 échantillons de sol et la nouvelle analyse d'environ 1 600 échantillons de sédiments de ruisseaux.

- Mise au point des versions française et anglaise de la carte *Voyage dans le temps : Lieux d'importance au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard*, en collaboration avec la Société géoscientifique de l'Atlantique.

La **Direction du développement des ressources** est composée de la Section de la tenure des ressources, de la Section de l'exploitation des ressources pétrolières et de la Section de l'exploitation minière et des ressources minérales. La Direction assure la surveillance de l'exploration, du développement et de la gestion responsables des ressources minérales et pétrolières, ainsi que de la tourbe et des ressources en agrégats de la Couronne, par l'administration des lois qui relèvent du Ministère.

Faits saillants

- Production de plus de 3,5 M\$ de revenus provenant des loyers, des frais et des redevances associés aux minéraux, aux hydrocarbures, à la tourbe de la Couronne et aux ressources en agrégats de la Couronne en 2022 – 2023.
- Maintien de 420 baux, licences et permis actifs, ainsi que de 101 autorisations de travail actives.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et un soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politiques, d'information et de technologie, et de gestion des installations. La Division est constituée de la Direction des services financiers, de la Direction des services des ressources humaines, de la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, de la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, de la Direction des affaires réglementaires et de la Direction de l'excellence du rendement.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières du Ministère, y compris la gestion des dépenses et des revenus; ainsi que des services de budgétisation, de comptabilité et de rapports financiers; et elle appuie les pratiques d'approvisionnement ministérielles.

Faits saillants

- Soutien de l'équipe de planification des ressources organisationnelles du GNB et du Ministère grâce à la mise en œuvre de la première phase du Service infonuagique de planification et de budgétisation d'Oracle Enterprise.
- Soutien de la mise en service du module des immobilisations dans Oracle Fusion.
- Lancement du bulletin des Services financiers qui donne des renseignements importants sur des questions financières, comme la manière de payer une facture et la politique d'approvisionnement Le Nouveau-Brunswick d'abord.

La **Direction des services des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services de gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et le maintien en poste, la classification, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, la mobilisation des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes tels que santé et sécurité.

Faits saillants

- Coordination de nombreuses initiatives touchant la santé et la sécurité ainsi que l'expérience des employés.
- Création et coordination d'une nouvelle formation destinée à l'équipe de gestion, portant sur divers sujets liés à la supervision, et prestation d'une formation sur les communications respectueuses.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit, à l'échelle de la province, des services au Ministère, notamment en matière de technologie de l'information, de gestion des documents, de sécurité de l'information, de gestion des sites intranet, de gestion des installations, services d'aéronefs téléguidés (drones) et de système d'information géographique.

Faits saillants

- Conception d'une série d'applications sur le terrain que la Direction du développement des ressources utilise lorsqu'elle effectue des inspections dans des carrières, des tourbières et des installations pétrolières et gazières.
- Mise au point du tableau de bord régional que le personnel régional utilise pour effectuer le suivi des activités sur le terrain.
- Soutien lors de la relocalisation du Centre provincial de coordination de la lutte contre les feux de forêt, notamment la mise à niveau des technologies.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration de stratégies, de la planification stratégique et du soutien des activités fédérales-provinciales-territoriales. La Direction est également responsable de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique, de la production de rapports et de la prestation d'un soutien aux secteurs de la foresterie, des mines et de l'énergie. De plus, la Direction est responsable de gérer la correspondance ministérielle.

Faits saillants

- Direction de la coordination des responsabilités ministérielles liées à la présidence du Conseil canadien des ministres des forêts.
- Publication (en ligne) de sections dans des rapports d'examen sur les secteurs de la foresterie, des mines et de l'énergie pour 2020.

La **Direction des affaires réglementaires** offre leadership, coordination et soutien pour l'élaboration de projets de loi, d'initiatives et de propositions de politiques et pour les activités législatives du ministre. La Direction gère également les demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, et elle offre son soutien concernant les enjeux liés à la protection de la vie privée. Conjointement avec la Direction de la planification stratégique et des relations gouvernementales, la Direction fournit un soutien administratif stratégique au Comité de gestion des politiques du Ministère.

Faits saillants

- Coordination des réponses aux 27 demandes de renseignements soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- Soutien apporté au Ministère relativement à trois modifications législatives, neuf modifications réglementaires et d'autres propositions.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre des programmes du Ministère afin d'harmoniser les efforts visant à atteindre des objectifs communs, comprendre les progrès réalisés afin d'obtenir les résultats ciblés et mener des projets d'amélioration de manière à combler les lacunes. Ce travail est effectué par des facilitateurs qui ont recours à l'amélioration des processus, à la gestion des projets, à la gestion du changement et à d'autres techniques novatrices.

Faits saillants

- Travail en collaboration avec les Services d'appui aux projets et de consultations et la Direction des terres de la Couronne afin d'appuyer le renouvellement des réserves riveraines de la Couronne.
- Soutien de plusieurs exercices de planification stratégique dans l'ensemble du Ministère, notamment la Division des ressources minérales, la Direction des terres de la Couronne et la Direction de la gestion des incendies de forêt.

Renseignements financiers

VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2022 – 2023 (\$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS*	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Administration	8 031 000	375 100	8 406 100	7 724 000	(682 100)
Ressources naturelles	84 425 000	7 586 800	92 011 800	90 188 900	(1 822 900)
Énergie et Mines	6 547 000	41 892 900	48 439 900	56 444 500	8 004 600
Gestion des terres	2 728 000	525 200	3 253 200	3 192 800	(60 400)
Total 2022 – 2023	101 731 000	50 380 000	152 111 000	157 550 200	5 439 200

* Comprend un budget supplémentaire de 47 000 000 \$

PROGRAM D'IMMOBILISATIONS	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Mine Reclamation Inc.	250 000	–	250 000	–	(250 000)
Basin hydrographique Musquash	6 920 000	–	6 920 000	68 600	(6 851 400)
Infrastructure du Sentier NB Trail	750 000	–	750 000	1 015 000	265 000
Total 2022 – 2023	7 920 000	–	7 920 000	1 083 600	(6 836 400)

PROGRAMME À BUT SPÉCIAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Fonds en fiducie pour la faune	1 400 000	–	1 400 000	1 715 800	315 800
Projets à frais recouvrables	1 212 000	–	1 212 000	626 000	(586 000)
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 700 000	–	1 700 000	1 978 200	278 200
Total 2022 – 2023	4 312 000	–	4 312 000	4 320 000	8 000

VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2022 – 2023 (\$)

RECETTES	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Rendement des investissements	–	–	–	142 300	142 300
Retour sur investissement	126 000	–	126 000	102 400	(23 600)
Permis et licences	7 488 000	–	7 488 000	7 181 600	(306 400)
Ventes de biens et services	6 087 000	–	6 087 000	6 150 900	63 900
Redevances	70 294 000	–	70 294 000	106 683 900	36 389 900
Amendes et pénalités	238 000	–	238 000	135 200	(102 800)
Divers	20 000	–	20 000	444 700	424 700
Total 2022 – 2023	84 253 000	–	84 253 000	120 841 000	36 588 000

COMPTES DE CAPITAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Recouvrements de capital	50 000	–	50 000	50 500	500
Total 2022 – 2023	50 000	–	50 000	50 500	500

COMPTES À BUT SPÉCIAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Subventions conditionnelles – Canada	1 212 000	–	1 212 000	626 000	(586 000)
Rendement des investissements	15 000	–	15 000	82 800	67 800
Permis et licences	3 210 000	–	3 210 000	3 561 400	351 400
Ventes de biens et services	5 000	–	5 000	–	(5 000)
Divers	–	–	–	10 100	10 100
Total 2022 – 2023	4 442 000	–	4 442 000	4 280 300	(161 700)

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2022 – 2023 du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2022	2021
Permanent	416	422
Temporaire	73	66
TOTAL	489	488

Le Ministère a annoncé 30 concours, soit 20 concours ouverts (publics) et 10 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : • Un niveau d'expertise et de formation poussé; • Un haut niveau de compétences techniques; et • L'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)(a)	2
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	1

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) or 16(1)(c)	10
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	13
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
99	<i>Loi modifiant la Loi sur l'électricité</i> Chapter-20.pdf (gnb.ca)	10 juin 2022	Modification visant à : • Créer le Fonds pour l'efficacité énergétique destiné aux programmes d'efficacité énergétique; • Donner le pouvoir de fixer des objectifs minimums en matière d'efficacité énergétique de l'électricité pour Énergie NB; • Donner le pouvoir de fixer des exigences en matière de production de rapports sur l'efficacité énergétique préparés par Énergie NB; • Donner le pouvoir de mettre à exécution les priorités stratégiques du gouvernement en matière d'efficacité énergétique afin de lutter contre les changements climatiques; • Donner le pouvoir de fixer un montant annuel minimum de revenus à injecter dans le Fonds pour l'efficacité énergétique; et • Stimuler l'économie verte dans la province et offrir aux entreprises la stabilité nécessaire pour offrir des programmes d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick.
7	<i>Loi sur la durabilité des terrains boisés privés</i> Chap-47.pdf (gnb.ca)	16 décembre 2022	Création visant à : • Donner le pouvoir d'ajuster les taux de redevances sur le bois de la Couronne dans le but d'améliorer la gestion de la forêt de terrains boisés privés; • Créer un Fonds pour la durabilité des terrains boisés privés afin d'administrer les revenus des redevances supplémentaires; et • Donner au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie le pouvoir d'utiliser les actifs du Fonds dans le but d'améliorer la gestion des terrains boisés privés.
15	<i>Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers</i> Chap-55.pdf (gnb.ca)	16 décembre 2022	Modification visant à : • S'assurer que les consommateurs obtiennent le prix le plus bas qui soit, sans compromettre la régularité de l'approvisionnement; • Réduire la volatilité extrême du prix de l'énergie et permettre aux grossistes et aux détaillants de produits pétroliers du Nouveau-Brunswick de recouvrer leurs coûts, tout en offrant aux consommateurs un prix juste; et • Veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick continuent d'avoir accès à un approvisionnement en produits pétroliers régulier.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modifications au <i>Règlement sur la chasse à l'orignal</i> (94-47) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	5 avril 2022	Modification visant à : - Créer une nouvelle catégorie de permis de chasse à l'orignal pour les résidents, soit le permis de chasse à l'orignal pour le fonds de conservation; et - Accorder au Ministre la capacité de délivrer un permis de chasse à l'orignal par année à un résident du Nouveau-Brunswick sélectionné lors d'un tirage au sort organisé par un organisme de chasse ou de pêche du Nouveau-Brunswick.
Modifications au <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i> (2013-38) et au <i>Règlement sur les interdictions</i> (2013-39) pris en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	22 avril 2022	Modification visant à : - Ajouter l'hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>) et la coccinelle à bandes transversales (<i>Coccinella transversoguttata</i>) comme espèces en voie de disparition et retirer la population d'aster subulé de Bathurst (<i>Symphyotrichum subulatum</i>); et - Retirer la population d'aster subulé de Bathurst (<i>Symphyotrichum subulatum</i>) du <i>Règlement sur les interdictions</i> à la suite des modifications apportées au <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i>.
Modifications au <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i> (2013-38) pris en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	27 juillet 2022	Modification visant à : - Ajouter le psithyre bohémien (<i>Bombus bohemicus</i>) et la pannaire jaune pâle (<i>Pannaria lurida</i>) comme espèces en voie de disparition; et - Modifier le classement du léchéa maritime (<i>Lechea maritima</i>) et du monarque (<i>Danaus plexippus</i>) sous « Espèces préoccupantes » et le remplacer par « Espèces en voie de disparition », remplacer le classement de la moucherolle à côtés olive (<i>Contopus borealis</i>) sous « Espèces menacées » par « Espèces en voie de disparition ».
Modifications au <i>Règlement sur le bois</i> (86-160) pris en vertu de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>	30 août 2022	Modification visant à : Fixer la juste valeur marchande et les taux de redevances connexes pour le bois debout.
Modifications au <i>Règlement sur la chasse à l'orignal</i> (94-47) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	30 août 2022	Modification visant à : - Accroître de 75 à 95 le nombre de permis de chasse à l'orignal pour non-résidents offerts lors du tirage pour les guides et pourvoyeurs, ce qui fait passer le nombre global de permis de chasse à l'orignal pour non-résidents à 120 par année; et - Réaffecter tous les permis de chasse à l'orignal pour non-résidents non réclamés lors du tirage pour les guides et pourvoyeurs au tirage d'un permis de chasse à l'orignal ordinaire pour non-résidents.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Nouveau <i>Règlement sur l'efficacité énergétique</i> (2022-74) pris en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i>	3 novembre 2022	Nouveau règlement : - Fixant des objectifs en matière d'efficacité énergétique pour Énergie NB et prévoyant un financement durable afin de soutenir les programmes d'efficacité énergétique à long terme pour tous les secteurs et types de combustible; et - Fournissant des directives à Énergie NB afin d'établir des priorités pour le financement provenant du Fonds pour l'efficacité énergétique, au bénéfice des programmes d'efficacité énergétique non électrique, des ménages à faible revenu, des Premières Nations, des organismes sans but lucratif et de tous les combustibles.
Modifications du <i>Règlement général</i> (2006-41) pris en vertu de la <i>Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers</i>	16 décembre 2022	Modification visant à : - Mieux contrôler l'établissement des prix maximums; et - Permettre le recours au pouvoir discrétionnaire de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour déterminer une composante dans le calcul du prix de référence du diesel et du mazout domestique.
Modifications au <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i> (2013-38) et au <i>Règlement sur les interdictions</i> (2013-39) pris en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	19 janvier 2023	Modification visant à : - Modifier le classement du lynx du Canada (<i>Lynx canadensis</i>) sous « Espèces en voie de disparition » et le remplacer par « Espèces préoccupantes », et remplacer le nom de l'espèce loup (<i>Canis lupus</i>) par loup de l'Est (<i>Canis sp. cf. lycaon</i>); et - Retirer le lynx du Canada (<i>Lynx canadensis</i>) du <i>Règlement sur les interdictions</i> à la suite des modifications apportées au <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i>.
Modifications au <i>Règlement sur la prise d'animaux à fourrure</i> (84-124) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	27 février 2023	Modification visant à : Réglementer l'utilisation de pièges certifiés pour le piégeage de castors vivants et mettre à jour la liste des pièges certifiés dont l'utilisation est autorisée pour piéger d'autres espèces d'animaux à fourrure.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2022 – 2023 se trouvent à l'adresse : <https://laws.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=natural>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a continué de respecter ses obligations en matière de langues officielles en se concentrant sur quatre secteurs d'activité. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2022 – 2023 dans chacun de ces quatre secteurs d'activité.

AXE 1

Garantir l'accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province :

- Les employés ont reçu les outils qui leur ont permis de respecter leur obligation légale d'offrir un service de qualité égale en anglais et en français dans toutes les succursales.
- Les profils linguistiques ont été respectés pendant le processus de recrutement pour garantir que le Ministère est en mesure d'offrir des services en français et en anglais partout dans la province.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les employés, comme les évaluations du rendement, se sont déroulées dans la langue de choix des employés.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions et, pour toutes les grandes réunions, le Ministère a favorisé des présentations bilingues ou des séances distinctes en français et en anglais.

AXE 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province :

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles :

- Le sous-ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, a rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client; on lui a également rappelé la Politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des employés et la gestion du rendement, les employés ont été invités à lire les politiques liées aux langues officielles.

CONCLUSION

Le Ministère comprend, préconise et honore les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes. Il met tout en œuvre pour offrir à ses clients des services de qualité dans les deux langues officielles. De plus, le Ministère encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde. Pour une troisième année consécutive, le Ministère n'a reçu aucune plainte liée aux langues officielles et il est fier de cette réussite.

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
2021 V2 chapitre 2 : Programmes résidentiels d'efficacité énergétique – ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, Énergie NB Chap2f.pdf (agnb-vgnb.ca)	2

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
2.58 Nous recommandons que le Ministère collabore avec Énergie NB en vue d'élaborer un modèle de financement durable pour les programmes d'efficacité énergétique tous combustibles.	À l'automne 2022, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a déposé le <i>Règlement sur l'efficacité énergétique</i> , pris en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i> , qui établit des objectifs clairs en matière d'efficacité énergétique et offre un financement à long terme pour l'énergie non électrique, les personnes et familles à faible revenu, les Premières Nations et les organismes sans but lucratif.
2.69 Nous recommandons que le Ministère exerce pleinement son pouvoir de surveillance des programmes d'efficacité énergétique exécutés par Énergie NB en : • Rendant obligatoire la mise en œuvre des orientations stratégiques du gouvernement en matière d'efficacité énergétique; et • Établissant des attentes pertinentes en matière de rendement à court, moyen et long terme.	À l'automne 2022, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a déposé le <i>Règlement sur l'efficacité énergétique</i> , pris en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i> , qui établit des objectifs clairs en matière d'efficacité énergétique pour Énergie NB, ainsi que des exigences claires en matière de reddition de comptes. De plus, l'efficacité énergétique demeure une composante de la lettre de mandat d'Énergie NB et des directives supplémentaires sont données quand du financement est offert par le gouvernement provincial pour des volets tels que le Programme éconergétique amélioré.

Section 2 – Comprend les périodes de référence des troisième, quatrième et cinquième exercices.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
2020 V1, chapitre 4, ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie – Suivi du rapport de 2008 : Redevances sur le bois Chap4e.pdf (agnb-vgnb.ca)	5	3
2019 V3 chapitre 7 : Sites contaminés Chap7f.pdf (agnb-vgnb.ca)	2	2

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2022 – 2023.

Annexe A : Sylviculture

Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique

ANNÉE	PRODUITS			
	SEMENCES PRODUITES	SEMENCES PRODUITES (EN KG)	SEMENCES ENTREPOSÉES (EN KG)	SEMENCES ENTREPOSÉES POUR DES CLIENTS (EN KG)
2022 – 2023	16 144 000	9	1 985	3 117
2021 – 2022	16 055 000	26	2 101	3 023
2020 – 2021	15 470 000	15	2 205	2 953

Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par exercice (ha)

ANNÉE	ACTIVITÉS LIÉES À LA PLANTATION		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE
	PLANTATION D'ARBRES	ENTRETIEN DES PLANTATIONS	
2022 – 2023	9 404	13 199	12 934
2021 – 2022	9 578	16 877	14 672
2020 – 2021	9 847	13 308	14 786

Travaux sylvicoles sur des terres privées par exercice (ha)

ANNÉE	ACTIVITÉS LIÉES À LA PLANTATION			ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE
	PRÉPARATION DE TERRAIN	PLANTATION D'ARBRES	ENTRETIEN DES PLANTATIONS	
2022 – 2023	1 808	1 342	1 407	1 794
2021 – 2022	1 556	1 671	1 195	2 115
2020 – 2021	1 244	1 466	952	2 611

Annexe B : Récolte sur les terres de la couronne

Produits forestiers récoltés sur les terres de la Couronne (m³)

ANNÉE	GROUPE D'ESSENCES	TITULAIRES DE PERMIS ET DE SOUS-PERMIS	PREMIÈRES NATIONS	PERMIS SPÉCIAUX	TOTAL
2022 – 2023	Résineux	3 487 460	209 457	2 139	5 382 624
	Feuillus	1 596 181	62 725	24 662	
2021 – 2022	Résineux	3 470 559*	202 093	6 715	5 490 015*
	Feuillus	1 722 968*	59 886	27 794	
2020 – 2021	Résineux	3 185 203*	199 595	7 033	5 211 325*
	Feuillus	1 729 872*	57 137	32 485	

*Mise à jour à partir du rapport de 2021 – 2022

Annexe C : Feux

Superficie détruite par le feu en hectares (ha) 2022, 2021, 2020

ANNÉE		EST	OUEST	TOTAL
2022	Feux	89	125	214
	ha	53	123	176
2021	Feux	62	118	180
	ha	812	219	1 031
2020	Feux	205	257	462
	ha	1 081	308	1 389

Moyenne décennale : 274 feux, 476,3 ha

Feux en 2022

CAUSE	NOMBRE	HECTARES
Cause humaine/industrielle	209	174
Foudre	5	2

Annexe D : Poissons et faune

Permis de chasse délivrés

TYPE DE PERMIS ¹	CERF	ORIGINAL ²	OURS	PETIT GIBIER	ANIMAUX NUISIBLES	DINDON SAUVAGE	MINEURS ³
Résident	42 989	4 998	9 351	11 690	13 622	376	677
Chasseur désigné	S. O.	3 891	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Non-résident	256	101	1 892	410	22	S. O.	S. O.
Total en 2022	43 245	8 990	11 243	12 100	13 644	376	677
Résident	43 838	4 731	9 569	12 113	12 161	349	661
Chasseur désigné	S. O.	3,621	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Non-résident	198	99	479	335	12	S. O.	S. O.
Total en 2021	44 036	8 451	10 048	12 448	12 173	349	661
Résident	45 109	4 732	7 372	12 486	11 791	S. O.	727
Chasseur désigné	S. O.	3,570	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Non-résident	99	98	58	140	5	S. O.	S. O.
Total en 2020	45 208	8 400	7 430	12 626	11 796	S. O.	727

¹ 9 100 permis groupés ont été vendus en 2022 – 2023.

² Les chasseurs d'original qui demeurent au Nouveau-Brunswick peuvent désigner un autre chasseur qui les accompagnera. La limite de prises d'un original par expédition de chasse demeure en vigueur.

³ L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

Permis de pêche à la ligne délivrés

ESPÈCE	2022	2021	2020
Saumon	12 320	11 574	9 334
Pêche à la ligne (excepté le saumon) ⁴	48 430	53 218	57 377
Total	60 750	64 792	66 711

Ventilation des permis délivrés en 2022

TOUTES LES SAISONS	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Saumon	9 918	2 402
Pêche à la ligne (excepté le saumon) ⁴	45 056	3 374
EAUX DE LA COURONNE RÉSERVÉES À LA PÊCHE ⁵		RÉSIDENTS SEULEMENT
Miramichi		1 187 / 1 053 jours-pêcheurs
Restigouche		584 / 960 jours-pêcheurs

⁴ Comprend les ventes de permis de pêche sur la glace

⁵ Pêche ordinaire